

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Championnat d'Automne** - Date : **18 Novembre 2018**

Grade : **5B - INQ et OSIRIS**

Lieu : **Port Valvins à Avon** - Autorité Organisatrice : **YCPF 77009**

1. **REGLES** : La régata sera régie par :
 - 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
 - 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe si nécessaire,
 - 1.3 Les règlements fédéraux.
 - 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
2. **PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe : INQ et OSIRIS
 - 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide, portant la mention **COMPETITION** ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
4. **DROITS A PAYER : sans objet**
5. **PROGRAMME**
 - 5.1 Jours de course : 18 Novembre 2018
 - 5.2 Confirmation d'inscription : 18 Novembre 2018 à partir de 10h00
 - 5.3 Premier signal d'avertissement : 10h30
 - 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.
 - 5.5 Jauge et contrôles : sans objet
6. **INSTRUCTIONS DE COURSE** : seront affichées selon la Prescription Fédérale.
7. **LES PARCOURS** seront de type Banane ou raid et affichés au tableau officiel
8. **CLASSEMENT** 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX : Des prix seront distribués selon disponibilité

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires : b.brianchon@free.fr ou secretariat@ycpf.fr